

# MARCHAND, LEMIEUX

## AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE  
NATHALIE BRIÈRE  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
ÉRIC FRASER  
CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
LUCIE LALONDE  
JULIE LAPIERRE  
LOUIS LEGAULT  
NICOLE LEMIEUX  
GILLES MARCHAND  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE

F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE  
PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
JUDITH PLOURDE  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
SYLVY RHÉAUME  
MICHEL SIMARD  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3156

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

**Le 28 février 2003**

**Par courriel et par la poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET:** Demande amendée relative à la mise en place d'un Plan global en efficacité énergétique (PGÉE)  
Re : Planification des journées d'audience  
Dossier Régie : R-3473-2001  
Notre dossier : S-25905/ÉF/ST

---

Chère consœur,

La présente fait suite votre lettre du 21 février 2003 relativement à la planification des journées d'audience dans le dossier mentionné en objet.

Hydro-Québec Distribution entend présenter sa preuve par l'intermédiaire d'un seul panel constitué des six (6) témoins suivants :

- M. Michel Bastien, directeur Affaires réglementaires et tarifaires.
- Mme Chantal Guimont, directrice Efficacité énergétique.
- M. Daniel David, chef Efficacité énergétique, clientèle résidentielle.
- Mme Martine Ouellet, chef Services techniques, direction principale Ventes - grandes entreprises.
- M. Rémi Dubois, chef Études économiques, direction Planification et contrôle.
- M. Michel Parent, ing., Groupe Conseil Technosim Inc.

Le Distributeur prévoit une présentation d'une durée d'environ une (1) heure, par laquelle tous les thèmes de sa preuve seront abordés. Les *curriculum vitae* des témoins sont déposés comme pièce HQD-5, documents 1.1 à 1.6. Le Distributeur se réserve également le droit de présenter une contre-preuve de 45 minutes, le cas échéant.

**MARCHAND, LEMIEUX**

2

Enfin, quant au temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins des intervenants, il est estimé à une moyenne d'une demi-heure par intervenant.

Copie de la présente lettre et des *curriculum vitae* ci-joints sont transmis, ce jour, par courrier électronique seulement aux intervenants dont les noms apparaissent à la liste en annexe.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**MARCHAND, LEMIEUX**

**Simon Turmel**

c.c. : Intervenants (liste en annexe)